

Réf: Dossier 480747

Avis de constitution

SOCIETE « AKWABA FISH »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE, Lot
236, Ilot 11

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/01/2026, et enregistrés le 07/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AKWABA FISH »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

-Poissonnerie.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE, Lot
236, Ilot 11

Dirigeant(s) M KARAMBIRI HONORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01285 du 02/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06636/GTCA/RC/2026 du 02/02/2026

